

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 juin 2013
(convocation du 17 juin 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Juin Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h45
M. DAVID Alain à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11h45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12h30
M. BRON Jean-Charles à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11h45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. HERITIE Michel à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 13h00
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 10h10 et à compter de 13h15
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h05
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude à partir de 11h50
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h15 et à partir de 11h35
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise à partir de 11h35
Mme LACUEY Conchita à M. ANZIANI Alain à partir de 11h35
M. SOUBABERE Pierre à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12h15
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine
M. BOUSQUET Ludovic à M. JOUBERT Jacques à partir de 13h15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
Mme COLLET Brigitte à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12h45
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h05
Mme DELATTRE Nathalie à M. GUYOMARC'H à partir de 12h26

Mme DESSERTINE Laurence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h00
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 12h15
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Yohan
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h00
Mme EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime à partir de 12h10
Mme. FOURCADE Paulette à Mme. FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LAGOFUN Gérard à M. TRIJOLET Thierry à partir de 13h00
M. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 12h30
M. MANGON Jacques à Mme FAYET Véronique à partir de 12h05
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10h40
Mme TOUTON Elisabeth à M. SIBE Maxime à partir de 12h40
Mme WALRYCK Anne à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h35

LA SEANCE EST OUVERTE

**BORDEAUX - ER P 299 du PLU - Elargissement de la rue Léo Saignat -
Acquisition d'une emprise cadastrée HV 118p appartenant à l'Etablissement
Public d'Insertion de la Défense**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Etablissement Public d'Insertion de la Défense (EPIDE) est propriétaire d'une emprise bâtie sise rue Léo Saignat à Bordeaux, cadastrée HV 118 pour une contenance de 19 728 m², correspondant à l'entité foncière de l'ancienne caserne Fauchet qui accueille actuellement des adolescents en difficulté d'insertion.

L'élargissement de la rue Léo Saignat dans le cadre de la liaison Canolle Béchade (opération P 299 du PLU) nécessite l'acquisition d'une emprise de terrain sur laquelle sont édifiés quatre bâtiments désaffectés et un bâtiment dédié au stockage de vêtements, d'une contenance approximative de 1 247 m² à détacher de la parcelle ci-dessus désignée.

Aux termes des pourparlers engagés avec l'EPIDE, un accord pourrait intervenir sur l'acquisition de ladite emprise de 1 247 m² sur la base d'un prix de 210 euros/m² soit la somme globale de 261 870 euros ainsi que le versement par la Communauté urbaine de Bordeaux d'une indemnité globale de 119 002,71 euros TTC correspondant à la prise en charge par le propriétaire des travaux de reconstitution des fonctionnalités suivantes impactées par l'emprise à savoir :

- dévoiements intérieurs des réseaux gaz et eau estimés à 45 722,71 euros TTC
- réhabilitation du bâtiment n° 14 destiné au stockage des vêtements : 40 812 euros (correspondant à 50 % du coût de réhabilitation)
- démolition de l'ancienne aire et déplacement du mât des couleurs pour un coût estimé à 32 468 euros TTC.

Par ailleurs, la Communauté urbaine de Bordeaux s'engagerait à reconstituer les autres fonctionnalités impactées par ledit projet à savoir la reconstruction du mur plein de la clôture d'une hauteur suffisante, la modification de l'accès principal avec la pose d'un portail en limite du domaine public pour un coût estimé à 160 000 euros.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son Article L 5211-10,
VU l'article L 1311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les projets d'opérations immobilières mentionnés à l'article L 1311-10 doivent être précédés, avant toute entente amiable, d'une demande d'avis de l'autorité compétente de l'Etat lorsqu'ils sont poursuivis par les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics,
VU l'avis de France Domaine n°2012-063V1667 du 20 juillet 2012

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

L'intérêt d'acquérir cette emprise pour la réalisation de l'opération d'aménagement de la rue Léo Saignat.

DECIDE

Article 1 :

De traiter à l'amiable avec l'EPIDE en vue de procéder à l'acquisition de l'emprise foncière de 1 247 m² environ à détacher de la parcelle lui appartenant cadastrée HV 118 sise rue Léo Saignat à Bordeaux sur la base d'un prix de 261 870 euros qui n'est pas supérieur à l'estimation de France Domaine.

Article 2 :

D'allouer à l'EPIDE une indemnité de 119 002,71 euros TTC correspondant à la prise en charge par le propriétaire des travaux de reconstitution des fonctionnalités suivantes impactées par l'emprise à savoir :

- dévoiements intérieurs des réseaux gaz et eau estimés à 45 722,71 euros TTC
- réhabilitation du bâtiment n° 14 destiné au stockage des vêtements : 40 812 euros (correspondant à 50 % du coût de réhabilitation)
- démolition de l'ancienne aire et déplacement du mât des couleurs pour un coût estimé à 32 468 euros TTC.

Article 3 :

De reconstituer les autres fonctionnalités impactées par ledit projet à savoir : la reconstruction du mur plein de la clôture d'une hauteur suffisante, la modification de l'accès principal avec la pose d'un portail en limite du domaine public pour un coût estimé à 160 000 euros.

Article 4 :

D'imputer la dépense et les frais se rapportant à cette transaction au Chapitre 21, Compte 2112, Fonction 8220, CRB KD00, programme VCA 00, du Budget principal de l'exercice en cours.

Article 5 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique et tous les documents afférents à cette acquisition.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 juin 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 JUILLET 2013**

PUBLIÉ LE : 8 JUILLET 2013

M. JEAN TOUZEAU